DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



MAIRIE DE PARMAIN 95620 TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 AVRIL 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de Convocation: 3/04/2015 Date d'affichage

L'an deux mille quinze, le dix avril, à 19 heures,

14/04/2015

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers En exercice: 29 Présents : 23 puis 24 (à cpter Delib n 04) Votants: 27 puis 28 (à cpter Délib n°04)

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, M. Ponnet, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Mlle Gourbeault, M. Pascal, Mlle Larangeira, M. Valent-Falandry, M. Faucomprez, M. De Jong, Mme Chazal-Mathieu, M. Stéri, M. Deshayes, Mme Verrier, Mme Herrmann (à compter délib. N°04)

ABSENTS **EXCUSES** ET REPRESENTES: (P/Melle Gourbeault), Mme Desry (P/M. Guichard), Mme Foy (P/Mme Chazal), Mme Tievant (P/M, Deshayes).

ABSENTES: Mme Bouvard, Mme Herrmann (jusque délib. N°03)

Monsieur PASCAL a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour du conseil « Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la création d'une allée au nouveau cimetière ». Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, ACCEPTE cette question supplémentaire.

1) Vote du taux des taxes d'impositions locales

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2015 présenté le 20 mars 2015, il est proposé, au vu des bases inscrites dans l'état 1259, de reconduire les taux votés en 2014 pour l'année 2015 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	2014	2015
Habitation	21,77	21,77
Foncière (bâti)	18,50	18,50
Foncière (non bâti)	59,24	59,24
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,83	22,83

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

⇒ VOTE les taux des 4 taxes pour l'année 2015. L'Etat fiscal 2015 est joint en annexe n°1.

2) Vote du Budget Primitif 2015

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif de la Ville pour l'année 2015 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 (annexe ci-jointe n°2) de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres d'opérations d'équipement) Le Conseil municipal.

A LA MAJORITE (4 votes contre de l'opposition)

⇒ ADOPTE le budget primitif de la Ville pour 2015 qui s'équilibre comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
002 solde d'exécution reporté		829 022,33
002 solde d'exécution Caisse des		2 656,64
Ecoles (dissolution)		
Crédits	7 094 126,97	6 262 448,00
Total section fonctionnement	7 094 126,97	7 094 126,97
Section d'investissement		
001 solde d'exécution reporté	454 390,06	
001 solde d'exécution Caisse des		34,68
Ecoles (dissolution)		
Restes à réaliser	746 587,26	900 000,00
Besoin de financement 1068		300 977,32
Crédits (y compris opérations	1 370 411,00	1 370 376,32
d'équipements)		
Total section d'investissement	2 571 388,32	2 571 388,32
TOTAL GENERAL	9 665 515,29	9 665 515,29

3) Attribution des subventions aux associations

Il est procédé à la répartition des crédits de l'article budgétaire 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2015 (annexe n°3).

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **VOTE** la répartition des subventions aux associations pour 2015.

4) Réaménagement d'emprunts

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le réaménagement des emprunts N°1375424-1383608-8746009-9324399-AR100997000 contractés auprès de la Caisse d'Epargne de la manière suivante :

- Montant : 1 825 295,28 €

- Prêt en taux fixe classique: 3,65 %

- Périodicité : trimestrielle

- Durée : 20 ans

- Amortissement progressif

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE (1 abstention Mme Herrmann et 4 votes contre de l'opposition)

- ⇒ **DECIDE** le réaménagement des emprunts N°1375424-1383608-8746009-9324399-AR100997000 tels que définis ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Dodrelle 1^{ère} adjointe à signer le contrat correspondant.

5) Tarif d'occupation du Domaine public

Par délibération du 2/10/2006, n°2006/53, le Conseil municipal avait fixé les tarifs d'occupation du domaine public (droits de place) à 3 € le m² par jour. Ce tarif n'a pas été réévalué depuis.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient augmentés à compter du 1er juin 2015, de la manière suivante :

Bennes et marchands ambulants

3,50€ le m²/jour

Brocantes

3,50€ le ml/jour

A I'UNANIMITE

⇒ FIXE ces tarifs à compter du 1^{er} juin 2015.

6) Tarifs séjour été à la Ferme d'Ecancourt

Deux mini séjours sont proposés au cours de la semaine du 20 au 24 juillet 2015. Un séjour pour les grandes sections et CP (de 5 à 6 ans) et un séjour pour les CE1/CE2 (de 7 à 8 ans) sur 2 jours et demi.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ ACCEPTE les tarifs joints en annexe n°4.

7) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la participation au projet « à travers le monde » proposé par la bibliothèque municipale

Dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise, le Conseil Départemental a lancé un appel à projet pour les bibliothèques publiques des communes de 5000 habitants et plus.

La bibliothèque de Parmain, répondant aux critères d'éligibilité requis, a été sollicitée pour participer au projet "A travers le Monde".

Ce projet, initié par l'association sise à Parmain : « La pépinière du Pré » vise à développer la créativité littéraire par la production d'un livre commun et partagé par 22 classes francophones (11 classes du Val d'Oise et I1 classes situées au Burkina Faso, au Mali, en Guyane, à Tahiti, à Madagascar et en Martinique). Pour ce qui concerne Parmain, 4 classes de l'école primaire Maurice Genevoix participent à ce projet depuis la rentrée de septembre 2014 (du CE2 au CM2).

Le synopsis choisi, à savoir les « valeurs » telles la liberté, la fraternité, la solidarité, l'égalité...nous amène à proposer à ces élèves —en complément pédagogique- des séquences d'écriture poétique par l'intermédiaire du slam, qui alimenteront la production finale.

Chaque classe bénéficiera de 3 heures d'intervention en 2 séquences, par un professionnel.

Budget prévisionnel pour la partie inhérente à la bibliothèque :

12 heures d'intervention + défraiement pour un TOTAL de : 1 100 €

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au meilleur taux possible soit 50% = 550 € pour ce projet.

8) <u>Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val</u> <u>d'Oise – réalisation de plafonds suspendus et isolation à l'école du</u> <u>Centre</u>

Vu la nécessité de procéder à la mise en place d'un plafond suspendu en dalles et revêtement des sols de classes de l'école du centre,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de réfection des sanitaires, agrandissement du bureau de la directrice et à la réfection de la 2éme partie de la cour maternelle MG2,

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre du guide des aides départementales et des communes Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- ⇒ ADOPTE le plan de financement suivant :
- Coût de réalisation des travaux 66 390.29 €HT soit 79 668.34€TTC
- Montant de la subvention « Objectif finances » égal à 50 % sur montant HT des travaux 33 195.10€
- Montant restant à la charge de la commune la somme de 46 473.24 € sur le montant TTC des travaux

⇒ SOLLICITE du Conseil Départemental la subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 33 195.10 €.

9) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du SMDEGTVO pour l'enfouissement des réseaux électriques rue du Maréchal Foch – annule et remplace la délibération n°2014/80

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'environnement et de la qualité des réseaux, la ville de Parmain a fait réaliser une étude de coût par la société DYNATECH INGENIERIE. Cette étude concerne la rue du Maréchal Foch.

Le financement des travaux nécessite de solliciter ERDF, le département sur le programme 2015 du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), d'une part, de solliciter France Télécom et le département sur le programme 2015 d'intégration des réseaux France Télécom dans l'environnement, d'autre part, et sur le programme 2015 pour l'éclairage public.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- => APPROUVE la mise à l'étude du projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et télécommunications selon le montant estimé ci-après :
- Rue du Maréchal Foch à 215 790 € HT soit 258 948 € TTC

Projet rue du Maréchal Foch	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC
Travaux basse tension	119 880 €	143 376.48 €
Travaux télécom	42 910 €	51 492 €
Travaux éclairage public	53 000 €	63 600 €
Total projet	215 790 €	258 468.48 €

=> SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide spécifique à l'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Foch, dont le montant est estimé à 43 158 € HT. => SOLLICITE une subvention auprès du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise dont le montant est estimé à 65 679.79 € HT

Projet	Conseil de	partemental	SMDE	GTVO
Rue du Maréchal Foch	Taux	subvention	Taux	Subvention
Travaux basse tension	20%	23 976 €	40%	57 350.59 €
Travaux télécom	20%	8 582 €	10%	5 149.20 €
Travaux éclairage public	20%	10 600 €	5%	3 180 €

=> ADOPTE le plan de financement suivant :

	Projet Rue du maréchal Foch
Subvention départementale	43 158 €
Subvention SMDEGTVO	65 679.79€
Reste à la charge de la ville si toutes les subventions sont octroyées	150 110.21€
Total TTC	258 948 €

10) <u>Demande de subvention auprès de la Communauté de</u> Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de certaines voiries, ainsi qu'à la réfection des trottoirs dans la ville de Parmain.

Considérant la possibilité d'obtenir un fonds de concours égal à 60 000 € par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts,

Considérant que le montant de l'opération a été inscrit dans son intégralité au budget primitif 2015,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE.

⇒ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, la subvention d'un montant de 60 000.00 € euros.

11) <u>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val</u> d'Oise pour la sécurisation des abords de l'école de Jouy le Comte

Vu la nécessité de procéder à la sécurisation des abords de l'école de JOUY LE COMTE

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre de l'aide aux droits de voirie ayant pour but de sécuriser les abords immédiats des établissements scolaires – écoles (ARCC - Aide aux Routes Communales et Communautaires) par le Conseil Départemental,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention au titre de l'aide ARCC égale à 50 % du montant HT des travaux,

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

Le Conseil municipal,

A I'UNANIMITE,

- ⇒ ADOPTE le plan de financement suivant :
- Reprise de trottoirs rue Joffre avec pose de barrière, cheminement piétons Total HT 71 350.26 €

 Total TTC 85 620.31 €
- Montant de la subvention ARCC égal à 50 % sur le montant HT des travaux 35 675.13 €
- Montant restant à la charge de la commune la somme de 49 945.18 € sur le montant TTC des travaux
 - ⇒ SOLLICITE auprès du conseil Départemental la subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 35 675,13 €.

12) Sortie du patrimoine de deux véhicules communaux

CONSIDERANT les véhicules communaux de marque PIAGGIO Porter benne immatriculés 75 CJF 95 dont la première date de mise en circulation est le 25/06/1999, et le véhicule KUBOTA référencé B2530DUA dont la première date de mise en circulation est le 12/05/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente des véhicules qui ne sont plus utilisés par les services.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

- ⇒ ACCEPTE la sortie de ces véhicules du patrimoine communal pour cession.
- ⇒ AUTORISE le retrait de ces véhicules de l'inventaire communal et de mettre aux enchères en ligne les biens visés ci-dessus et de signer les documents afférents à la vente de ces biens.

13) Demande d'adhésion au SIMVVO de la commune de Moussy

La commune de Moussy a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise. Le Comité syndical du SIMVVO réuni le 8 décembre 2014 l'a accepté à l'unanimité.

Désormais, le conseil municipal de chaque commune adhérente au SIMVVO doit, à son tour accepter ou refuser ce projet.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ ACCEPTE l'adhésion de la commune de Moussy au SIMVVO.

14) <u>Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR – création</u> d'une allée au nouveau cimetière

CONSIDERANT la nécessité de réaliser l'extension du nouveau cimetière communal de Parmain, CONSIDERANT le coût des travaux estimé à 55 811 € HT soit 69 973,20 € TTC,

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

CONSIDERANT que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ ADOPTE le plan de financement suivant :

Création de l'allée 55 811 € HT soit 69 973,20 € TTC

- Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 22 324,40 €

- Montant à la charge de la ville 47 648,80 €

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 22 324,40 €.

Information:

Monsieur le Maire fait le point sur l'implantation sans concertation d'une antenne sur le territoire de la commune de Champagne Sur Oise par Synérail pour le compte de SNCF Réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

1111164

Roland GUICHARD,

Maire de PARMAIN,

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

COMMUNE: 480 PA	480 PARMAIN						N° 1259 COM (1)
ARRONDISSEMENT:	95 PONTOISE		V)				TAUX
TRESORERIE SPL:	TRESORERIE DE L'ISLE ADAM	DAM	Liberié - Egalité - Fraternite RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	* Fraterniit			FDC 2015
	ETAT DE I	ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D		IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES		POUR 2015	
- RESSOURCES FIS	I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS						
	Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)	constants ou col.3)	
Taxe d'habitation	10 987 151	21,77	^	11 112 000		2 419 082	
Taxe foncière (bâti)	6 501 943	18,50	**	6 632 000		1 226 920	
Taxe foncière (non bâti).	6). 34 938	59,24	**	36	36 200	21 445	
CFE	524 989	22,83	**	545	545 000	124 424	
ases de taxe d'habita	Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 3	<-< @ : str	٨	F	Total :	3 791 871	
ases de taxe d'habita	Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 📵	s : @ 353067	2				
- DECISIONS DU CO	II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	CHERODOR DESTAXES DRECT	SILOGALE	SANTENDUROURZAND (O			ALCOHOL: DISC.
Jyn 5666	- 65 693	3 995	6.9	6 533 -	45 324 -	-	
Produit nécessaire à	G Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB (7)	Produit des	B Produit de la CVAE	9	TASCOM (D	DCRTP 6
assert a position		Versement GIR (II)	+ 617 950 Prélèvement GIR (1)	150 + Prétévement pour le FSRIF	"	-	Produit attendu de la majoration@
	Z CALCUEDESTRATXZANDPARAPP CATON DE LAVARATION PROPORTIONNE LE		THE STATE OF THE S	ce (col.9) excède le plafond inscr	directe le it col.3 (ou, à défaut, col.15 page	directe locale (à reporter cofonne 7) TH des résidences second. Si fun des taux de référence (col.9) excède le platond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différencée des taux doit obligatoirement être voiée.	TH des résidences secondaires ix doit obligatoirement être votée.
	Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORT	. 은	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8)	a.TAUX.VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 G	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	21,77	Produit attendu		24,74	21,77	11 112 000	2419082
Taxe foncière (bâti)	18,50	3 791871	- A non non	18,50	18,50	6 632 000	1 226 920
Taxe foncière (non bâti).	0). 59,24	3 791 871	000 000	59,24	59,24	36 200	24 445
CFE	22,83	Produit à taux constants	(6 décimales)	72,83	22,83	545 000	124 424
La diminution sa	La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans l	e en 2015 ? (indiquer OUI/NON d	ans la cellule ci-contre):			Produit fiscal attendu	7 +8 4 8 +7
A CERGY-PONTOISE		Le préfet,			A Parmonin		10 June Ob al 5
		·			o mairo		
Le DIRECTEUR DEP.	Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES	20			בפווכו		

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

BERNARD SALVAT

le 06 MARS 2015

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE: 480 PARMAIN

ARRONDISSEMENT: 95 PONTOISE

TRESORERIE SPL: TRESORERIE DE L'ISLE ADAM

Liberte - Francoulte

Liberië - Égalitë - Fraternitë RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL 2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Table forcide to ball Tabl	ixe d'habitation :	DETAIL DESTALL DISACTONS COMPENSATINGES (E.		C BADED NON INVOCO	9			
Take foncière (lotà bil) Take foncière (lotà	we fourthre (hati).		55 099	Bases exonérées par le c	conseil municipal		Ð	offennes & hydrollennes
Pare	AG IVIIVIDE TWENT			Taxe foncière (bâti)				
Colisation Foncière des Entreprises (CFE) Contisation Foncière des Entreprises (CFE) Contisation Foncière des Entreprises (CFE) Colisation Foncière (băti) Taxe foncière (bāti) Taxe foncière (bāt	Personnes de condition modeste		1 852	Taxe foncière (non bâti)				Centrales électriques
Controller Coulcier Coulcie	ZFU, ZUS, baux à réhabilitation		0	Cotisation Foncière des Er	ntreprises (CFE)			× 6.2
Controller (PALI) Controller (PALI) Taxe foncière des Entreprises (CFE) Taxe foncière des Entreprises (CFE) Taxe foncière des Entreprises (CFE) Taxe foncière (ann băti) Taxe foncière ses zeonérées par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonérées par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonérées par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonérées par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonérées par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonéres par la loi au titre des servere Taxe foncière ses zeonéres par la loi au titre des servere Taxe foncières par la loi au titre des zeonéres Taxe foncières par la loi au titre des zeonéres Taxe foncières par la loi au titre des zeonéres Taxe foncières par la loi au titre des zeonéres Taxe foncières par la loi au titre de la majoral (ann par la	Exonération de longue durée (logeme	nts sociaux)	0	Bases exonérées par la l	loi dans certaines zone:		0	entrales photovoltaïques
Tave foncière (non băti) Tave foncière (non băti) Tave foncière (non băti) Tave foncière des Entreprises (CFE) Tave de la regione de	(xe foncière (non bâti) :		2 069	Taxe foncière (bâti)				
Patient Pati	xe professionnelle / CFE :			Taxe foncière (non bâti)				Centrales hydraufiques
10 20, 20, 20, 20 20, 20, 20, 20 20, 20, 20, 20 20, 20, 20, 20, 20 20, 20, 20, 20, 20, 20 20, 20, 20, 20, 20, 20, 20, 20, 20, 20,	Dotation unique spécifique (TP)		6 614	Cotisation Foncière des Er	ntreprises (CFE)			
Commune Comm	Réduction des bases des créations d'	établissements	59	Bases exonérées par la l	tol au titre des terres ag	ricoles	4 435	Transformateurs
C. CVAE : part relative aux exonérations compensées 19 906 Statistic les entreprises 19 906 Statistic les entrep	Exonération en zones d'aménagemer	nt du territoire	0	9				
C. CVAE : part relative aux exonérations compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations non compensées C. CVAE : part relative aux exonérations on communaux de 2014, au niveau Taux plafonds Taux	Abattement de 25% en Corse			a. CVAE : part nette versé	e par les entreprises			itations radioélectriques
C. CVAE : part relative aux exondrations non compensées C. CVAE : part relative part r	station pour perte de THLV :		0	b. CVAE : part dégrevée			25 418	5 83
Communaux de 2014, au niveau Taux plafonds Taux plafonds				c. CVAE : part relative aux	exonérations compensé	Se	Ga	z - Stockage, transport
Taux parity pa				d. CVAE : part relative aux	exonérations non compe	ınsées		69
Taux moyens communaux de 2014, au niveau Taux plafonds 15 and 15 an	ELEMENTS UTILES AU VOTEDES	TAUK @			Taux plafonds communaux à ne pas	MAJORATION SPECI.	NEDUTAUX DE OFI B	2000000
national departemental 13 des EPCI 15 des E	Taux moyens	communaux de 2014, au ni		Taux 2014	depasser pour 2015 (col.15 – col.16)	Taux communal	Taux maximum	le SAN,
23,95 22,97 59,88 0,58200 59,30 25,07 1,25 20,20 20,40 51,00 0,44900 50,55 Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : et f	nationa 13			des EPCI	17	à ne pas dépasser	speciale	d'agglomération, la
20,20 20,40 51,00 0,44900 50,55 Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : e			59,88	0,58200	59,30	25,07	1,25	communauté urbaine ou de communes
48,53 64,87 162,18 1,90000 160,28 national communal 25,76 >>> 51,52 0,63200 50,89 17,74 20,63			51,00	0,44900	50,55	Taux moyen pondéré	des taxes d'habitation s de 2014 :	4
25,76 >>> 51,52 0,63200 50,89 17,74 4N Année au titre de faquelle la diminution sans lien a été appliquée			162,18	1,90000	160,28	national	communal	nuidne
			51,52	0,63200	50,89	17,74	20,63	
		titre de laquelle la diminut	ion sans lien a été appliq	uée				



95480 **VILLE DE PARMAIN** 2014 **Budget PRINCIPAL Code INSEE**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le : 10/0	4/2015
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	194 365,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	935 634,65
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 129 999,65
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-454 390,06
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	153 412,74
Besoin de financement F. = D. + E.	300 977,32
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 129 999,65
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	300 977,32
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	829 022,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

⁽¹⁾ Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le sotide des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

DESIGNATION DES ORGANISMES	Montant
RUGBY CLUB DE L'ISLE ADAM	3 500 €
AVIRON BUTRY S/OISE	250€
ASVO WATER POLO	1 600 €
APEPJ	2 500 €
GVIAP (gymnastique volontaire de L'Isle Adam/Parmain)	250€
CPCLC	18 632 €
HOLDUP TEAM	2 000 €
OTOS Convention	4 500 €
LA PASSERELLE	600 €
COS (Comité Œuvres sociales)	500 €
ACAP (Asso. Commerçants Parmain)	6 000 €
LELIA Asso. Écrivains et métiers de l'Isle Adam et ses environs	300 €
FETE DE LA CAMPAGNE	1 664 €
ALCP (Arc Loisir Club de Parmain)	500 €
PARMAIN CLASSIC	3 000 €
ECOLE MG PRIMAIRE - Edition d'un livre (pépinière du Pré)	1 000 €
UNC (Union des Anciens Combattants)	700 €
LIRE VIVRE	150€
AREJ (Eglise de Jouy-Le-Comte)	1 200 €
LES JEUNES ENCRIERS	800 €
PARMAIN ATHLETIQUE CLUB	16 000 €
PREVENTION ROUTIERE	500 €
Coopérative école maternelle Centre	1 265 €
Coopérative école primaire Centre	2 145 €
Coopérative école maternelle Maurice Genevoix 1	1 905 €
Coopérative école maternelle Maurice Genevoix 2	1 920 €
Coopérative école primaire Jouy le Comte	1 947 €
Coopérative école primaire Maurice Genevoix	6 759 €
TOTAL	82 087 €

Previsionnel

2 Mini séjours à la ferme d'Ecancourt

1er séjour du 20 au 22 juillet 2015 pour 12 enfants de 5 et 6 ans 2ème séjour du 22 au 24 juillet 2015 pour 12 enfants de 7 et 8 ans

Bepenses		Receites	
Hébergement enfants + adhésion	930,00	Participation familles 50%	977,40
Hébergement adultes	160,00	Participation de la CAF 20%	390,96
Ateliers d'animation (4 demi jour.)	364,80	Participation communale 30%	586,40
Encadrement	450,00		
Assurance	20,00		
Total	1954,80		1954,76

Soit le séjour à 81,45 pour les Parminois et 162,90 pour les extérieurs arrondi à 81,50€

10.03.2015